



Quelle(s) voie(s) entre une théorie de l'action trop pleine et une théorie de l'institution trop déterminante ?

Fabienne Berton, LISE CNRS / CNAM, Chaire d'analyse sociologique du travail, de l'emploi et des organisations, Conservatoire national des Arts et Métiers, Paris

Dans la fable du scorpion et de la grenouille¹, Jean-Claude Passeron illustre le dilemme des registres explicatifs en sciences sociales. Pourtant, la nécessité méthodologique de disposer d'un cadre de réflexion qui permette de penser les actions individuelles sans renoncer aux déterminations sociales s'exprime de plus en plus fortement aussi bien en sociologie qu'en économie.

L'objet de cette contribution est d'examiner les tentatives menées de divers points de vue pour concilier méthodologiquement une part de liberté d'action avec le jeu de contraintes en précisant les différentes implications conceptuelles de chaque tentative. Un premier temps expose les raisons qui m'ont amené à approfondir cette question à partir de mes propres travaux (1). Un second présente les tentatives menées, partant soit du holisme soit de l'individualisme, pour dépasser le dilemme méthodologique (2). Un troisième et dernier temps expose les solutions qui appréhendent d'emblée actions et institutions et qui aboutissent à ma propre conception d'un acteur pris en tension entre autonomie et contrainte (3).

Il est toutefois nécessaire de préciser mon approche par deux remarques préalables. Tout d'abord, l'opposition entre individuel et collectif traverse les deux disciplines que sont l'économie et la sociologie (théorie économique de la régulation et théorie sociologique du choix rationnel par exemple). De plus, cette opposition ne se résume pas à une question de niveau d'analyse macro ou micro : l'individualisme méthodologique n'empêche pas d'aborder des entités collectives, le holisme n'empêche pas d'atteindre les individus. En revanche, il n'est pas équivalent de partir de l'individualisme pour appréhender des entités collectives et de partir du holisme pour appréhender les individus,

1. Pourquoi réfléchir à la question des actions individuelles : des structures aux individus ?

C'est à l'occasion de la rédaction d'un mémoire d'habilitation à diriger les recherches en sciences économiques que je me suis préoccupé d'une part de l'évolution de ma façon de considérer les phénomènes observés et de la nécessité de disposer d'une méthode à mes yeux plus satisfaisante en m'inspirant des travaux menés autour de moi

¹ « Un scorpion demande à une grenouille de le transporter sur son dos d'un bord à l'autre d'une rivière. La grenouille refuse au motif qu'elle risquerait d'être piquée à mort pendant la traversée. Argumentant et anticipant les effets avec l'habileté d'un philosophe utilitariste pour atteindre son but, le scorpion lui répond qu'il n'y trouverait pour son compte aucun intérêt puisqu'il serait aussitôt noyé. Mais lorsque, au milieu de la rivière, la grenouille qui s'est laissé persuader par cette plaidoirie utilitariste s'étonne en mourant de la piqure irrationnelle du scorpion, celui-ci peut répondre en soupirant, mais toujours aussi rationnellement par rapport à sa vérité vécue du moment : "Je n'y peux rien, c'est dans ma nature"... » (Passeron, 2000 : 14)

et de que met en lumière l'évolution des exigences en matière de condition de travail. La nécessité de concilier individu et société n'entretient cependant pas, de mon point de vue, un rapport direct et immédiat avec les évolutions du travail et de ses conditions de mobilisation. Ces évolutions servent de révélateur en mettant peut-être davantage l'accent sur des dimensions auparavant négligées de l'analyse.

Dans son introduction au numéro 44 des *Cahiers d'Economie Politique* sur les institutions, citant Schumpeter (1983 : 193), Roger Frydman (2003 : ii) dit : « *Chez les classiques anglais et a fortiori ensuite chez les néo-classiques..., les individus ne sont pas des êtres vivants et en conflit... Ils sont toujours de simples cordes à linge auxquelles on suspend des propositions de logique économique* ». Cette métaphore de la corde à linge est pour moi très parlante. Je travaille sur des observations individuelles collectées dans un fichier de données longitudinales où chaque individu correspond à une ligne du fichier et lui sont attribués toute une série de codes ou de valeurs qui correspondent aux modalités des variables qui, elles, figurent en colonne. Considérant ces lignes et ces attributs, je me suis en effet demandé quel sens donner à cette façon d'appréhender un individu. Ce qu'on observe l'enquête, c'est en effet un individu abstrait, une unité statistique définie comme une addition de variables. A partir de là, un certain paradoxe apparaît :

- Ce qui fonde l'analyse causale, c'est le postulat selon lequel une variable dépendante peut être conçue comme une fonction d'un certain nombre d'autres variables indépendantes ou explicatives. De ce point de vue, l'individu est considéré comme intégralement porteur de tous les phénomènes sociaux : si par exemple il appartient à la catégorie professionnelle des agents de maîtrise, cette catégorie sera une de ses caractéristiques individuelles,
- Ce qui est mesurée statistiquement, c'est la fonction agrégée et les relations mises en évidence traduisent des dépendances structurelles. Le paradigme structurel postule que les phénomènes sociaux sont les produits de structures, qu'elles ne sauraient être analysés comme le résultat de l'action des individus, que seules les structures ont une réalité et que les individus n'en sont que les simples supports. Il est alors supposé que l'influence de la catégorie « agent de maîtrise » est la même pour tous les individus auxquels elle est appliquée².

Ce paradoxe constitue le départ de ma réflexion sur l'individu. Celui-ci n'avait cependant pas toujours été au centre de mes préoccupations de recherche. La chronologie de mes travaux se scinde en trois étapes : une ignorance des acteurs en tant que tels, des acteurs dotés de marges de manœuvre et appelés à coopérer entre eux, un acteur autonome sous contrainte.

1.1 Une ignorance des acteurs en tant que tels : des entités collectives définies par leur rôle institutionnel

² Une autre façon de considérer le déterminisme comportemental est la référence à la fiction de « l'agent représentatif » (ou de l'homme moyen de Quételet) fondé sur l'hypothèse que les choix de tous les individus différents d'une même catégorie peuvent être traités, en dépit de leur extrême hétérogénéité, comme le choix d'un "individu représentatif" standard.

Dans la première phase de mes travaux, les actions sont déterminées par les catégories d'appartenance et ces catégories sont peu affinées. Les acteurs dont il est question se différencient peu des catégories d'agents économiques de la comptabilité nationale avec des rôles définis *a priori* et des objectifs univoques. Les décisions individuelles ne sont pas considérées comme un élément pertinent pour l'analyse : le comportement des institutions ou des organisations est appréhendé globalement en conformité à leur rôle fonctionnel ou bien chaque acteur est considéré comme le représentant parfait de l'organisation collective à laquelle il appartient et il est censé adhérer à sa fonction ou à son rôle institutionnel.

Or ni l'adhésion à un rôle ou à une fonction institutionnelle, ni le fonctionnalisme ne peuvent laisser de place au non déterminisme. Cette conception des acteurs et de l'action ne permet pas de comprendre l'hypothèse de non déterminisme technologique que j'utilisais pourtant dans des travaux sur la structuration des métiers de l'informatique par exemple. J'employais de fait cette hypothèse comme une donnée extérieure, exogène à accepter comme telle.

1.2 Des acteurs qui disposent de marges de manœuvre puis finalement sont appelés à coopérer entre eux

Dans leur seconde phase, mes travaux ont largement utilisé les résultats de travaux sociologiques sur la transformation des modalités de gestion de la main d'œuvre des entreprises et les transformations du système productif. Le point de départ de la réflexion est constitué par le débat des années 1980 sur la distance entre travail prescrit et le travail réel.

Ce résultat a été, dans la littérature, exploité dans deux directions : pour montrer les stratégies de résistance ouvrière et la construction d'une organisation clandestine d'une part, pour montrer que les prescriptions faites sont insuffisantes pour mener à bien le travail d'autre part. Ce dernier point contient en creux l'idée d'une marge de manœuvre des titulaires des emplois dans leur activité de travail, ce qui implique une non homogénéité interne aux catégories constituées et amène à une redéfinition des emplois largement utilisée dans les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des entreprises.

L'hypothèse d'incomplétude des prescriptions de travail et d'incomplétude du contrat de travail est alors à analyser du point de vue de son caractère fonctionnel. Tout prescrire est inutile et s'avère contre-productif pour les organisations car très coûteux et malgré tout inefficace malgré le niveau de détail très élevé qu'il nécessite. Ce niveau de détail devenant d'ailleurs de plus en plus élevé du fait de la complexification des systèmes de production.

Les organisations dites apprenantes ou qualifiantes font explicitement appel aux capacités de coopération et de création collective des salariés, capacités destinées à susciter un processus d'apprentissage collectif, interne et informel. Il importe cependant de préciser les limites et les conditions nécessaires à un apprentissage interactif par coopération. Une limite fondamentale de ces analyses est le postulat du cadre coopératif sur lequel elles reposent. Les questions de rapports de pouvoir et d'intérêts antagonistes

sont difficilement intégrables dans l'analyse et viennent en réduire la portée. Que se passe-t-il quand les organisations font explicitement appel aux capacités créatives des salariés ? Ces capacités deviennent une norme comportementale. De ce fait, elles ne sont plus à interpréter sur le registre de la liberté d'action mais sur celui de la contrainte et des exigences liées à la production. Elles impliquent une réflexion sur les moyens mis en oeuvre par les organisations pour susciter, repérer, valoriser et reconnaître ces comportements. On ne peut plus alors parler d'organisation souterraine et, si cette dernière subsiste, elle se situe par rapport à des prescriptions qui ont changé de nature.

1.3 Un acteur autonome sous contraintes poussé à prendre des initiatives dans le cadre des nouvelles normes de gestion de main d'œuvre des entreprises

Le mode de gestion de la main d'œuvre qui tend à dominer, procède par la définition d'un résultat à atteindre et l'exigence d'autonomie, d'initiative et de responsabilité de la part des salariés au lieu de définir précisément des successions de tâches à effectuer. Il s'applique dans un contexte :

- De flexibilisation de la demande de travail qui conduit à transformer les règles de fonctionnement des marchés internes des grandes entreprises : la promotion professionnelle au sein de filières organisées est moins fréquente et la tendance à l'extériorisation des activités se renforce (contrats de travail précaires, sous-traitance),
- De flexibilisation du système productif dont les composantes, du fait de restructurations quasi-permanentes motivées par une logique financière, deviennent plus volatiles et les liens entre elles plus instables.

Dans ce contexte, les trajectoires individuelles de carrière sont de moins en moins une construction de l'entreprise, elles dépendent de plus en plus des initiatives prises par les individus eux-mêmes. La mobilité professionnelle est, en effet, plus fréquemment contrainte, elle passe de plus en plus souvent par des périodes de chômage et par des changements d'entreprise. Le niveau individuel devient une nécessité logique pour l'analyse de ces mobilités sans nécessiter toutefois de changement de paradigme. Les contraintes structurelles existent toujours et se renouvellent comme quelques faits stylisés le montrent :

- 1) Le renforcement des effets de signalement sur le marché du travail à travers le rôle accru du diplôme en tant que signal de l'employabilité de son détenteur et à travers les effets de stigmatisation du chômage,
- 2) Le caractère très spécifique des compétences acquises et valorisées en interne du fait d'une gestion des emplois qui repose sur une logique de compétence ce qui accroît la dépendance des salariés par rapport à leurs employeurs,
- 3) Le renforcement de la sélectivité du marché aussi bien interne qu'externe sous le double effet du rationnement des emplois et de la multiplication des diplômes. Ces deux effets se cumulent pour accroître la concurrence entre individus pour l'accès aux emplois et aviver la concurrence entre générations, du fait notamment de la hausse générationnelle des niveaux de diplômes.

Comment rendre compte de l'individu, contraint par du collectif, mais doté d'une part d'autonomie ? En tout état de cause, se doter d'une conception de l'individu nécessite de le traiter comme un sujet socialisé actif dont la volonté s'appréhende dans l'action. C'est à dire comme un être humain singulier situé dans un milieu social défini dans le temps et dans l'espace, doté de valeurs, inscrit dans une trajectoire biographique, pris en tension entre autonomie et contrainte dont les décisions professionnelles contribuent à transformer le marché du travail et qui en même temps est contraint par les règles, normes, conventions et institutions de ce marché.

2. Individualisme méthodologique complexe et holisme méthodologique complexe

Il s'agit de présenter un état des réflexions actuelles concernant les approches holistes et individualistes. Mon intention n'est pas ici de les développer en tant que telles mais de montrer les positions intermédiaires et les tentatives de part et d'autre pour introduire soit de l'individuel dans le collectif, soit du collectif dans l'individuel de façon à mieux appréhender les actions individuelles dans une conception ouverte à la fois au libre arbitre et au jeu des normes. Certains auteurs considèrent que l'obstacle épistémologique du dualisme individualisme/holisme est insurmontable³. Pourtant, depuis quelques années, de nombreux travaux ont cherché à mieux articuler phénomènes individuels et phénomènes collectifs. Il devient dès lors possible dans le cadre d'un individualisme méthodologique élargi ou complexe d'appréhender des entités collectives à partir d'une position individualiste, de même qu'il est possible *a contrario* d'appréhender des actions individuelles dans le cadre d'une approche holiste elle aussi complexe (Berton, 2003 : 105 et suivantes). Les tentatives menées sont cependant critiquées car elles conduisent soit à trop remplir l'acteur de contenus institutionnels, soit à adopter une théorie de l'institution trop déterminante (Gislain, 2003 : 34).

2.1 Le collectif structuré par de l'individuel : une théorie de l'action trop pleine ?

Il faut préalablement préciser qu'il existe différentes conceptions de l'individualisme méthodologique : il n'est pas identique de considérer les choses à partir d'un individu isolé, hyperrationnel et omniscient et de les considérer à partir d'un acteur qui par ses actions construit des choses (des conventions, des institutions, des organisations) en même temps qu'il est contraint par la société dans laquelle il vit.

Les interactions produisent des phénomènes collectifs dont les propriétés ne se rencontrent dans aucun des individus ou des éléments en cause, ce qui relève du holisme méthodologique. Dans une telle optique, Catherine Paradeise a proposé, il y a déjà quelques années, une conception de l'individu où les déterminants sociaux jouent un rôle secondaire, ils sont définis à travers l'interaction immédiate ou plus ancienne d'acteurs individuels. Cependant les individus ne sont pas non plus laissés entièrement

³ Dans sa version d'origine l'individualisme méthodologique repose sur trois principes (dont le premier est connu sous le nom de Popper-Agassi) rappelés par Hervé Defalvard (1992 : 129) : seuls les individus ont des buts et des intérêts, l'individu agit selon ses intérêts dans un contexte fixé, la société est constituée d'une agrégation d'individus. Le holisme, pour sa part, repose sur trois principes opposés : la société forme un tout qui est plus que les individus qui la constituent, elle affecte les choix individuels, la structure sociale influence les comportements individuels.

à eux-mêmes, ils sont des acteurs sociaux, encastrés dans et produisant le social : «*On s'accorde généralement à faire sa place à l'individu en le traitant comme un être actif dont le comportement n'est pas pure résultante de la position sociale ou de la socialisation. Dans cette perspective, le comportement individuel doit être conçu simultanément comme produit d'une dynamique et producteur de la société... (Cela) conduit à penser le social, non comme un donné mais, mais comme la production incertaine et diversement cristallisée de l'interaction entre acteurs individuels* » (1988 : 80).

L'individualisme méthodologique complexe permet l'analyse de l'émergence de phénomènes collectifs nés des comportements individuels. Dans ce cadre, se pose la question du statut de ce résultat collectif. Peut-on considérer que ces entités collectives sont distinctes des individus qui les portent : des quasi-sujets (Dupuy, 1994 : 175) ou bien restent-elles intégrées aux individus et dans ce cas, n'est-on pas en présence d'une vision très micro du collectif ? Pour dire les choses autrement, cette conception ne tend-elle pas à trop remplir l'acteur de contenus institutionnels ? Dominique Reynaud soutient dans son article de 2005 un exemple d'individualisme méthodologique où le contexte n'est pas reconnu comme explication directe ou indirecte, ni même comme référence. L'auteur propose de le réduire, pour ses aspects objectifs, au réseau social de l'individu (en s'inspirant des travaux de Mark Granovetter), voire même à la structure de ce réseau à l'instar des travaux d'individualisme structural, et pour ses aspects subjectifs, aux croyances individuelles.

2.2 L'individuel structuré par du collectif : une théorie de l'institution trop déterminante ?

La question est de faire naître l'individu à partir du collectif, sachant que le collectif a une réalité qui ne se réduit pas à l'agrégation de comportements individuels. Le holisme peut permettre de retrouver l'individu autonome non pas comme le point de départ de la vie sociale mais comme une production de la société. Une telle position est soutenue depuis longtemps par les sociologues classiques et par Emile Durkheim en particulier : «*En voilà assez, pensons-nous, pour répondre à ceux qui croient prouver que tout est individuel dans la vie sociale, parce que la société n'est faite que d'individus. Sans doute, elle n'a pas d'autre substrat ; mais parce que les individus forment une société, des phénomènes nouveaux se produisent qui réagissent sur les consciences individuelles, les forment en grande partie* » (Durkheim [1893] 1986 : 342)⁴. Une telle position est reprise par Hervé Defalvard et aussi par Bénédicte Reynaud dans son travail sur la mise en œuvre concrète des règles dans une organisation. Les règles ont des effets différents selon les propriétés des collectifs de travail qui les mettent en œuvre, chaque équipe de travail ayant un « style » propre qui n'existe que collectivement et qui ne peut pas être réduit à des comportements ou des caractéristiques individuels (Reynaud, 2002 : 21).

Il est possible de concevoir un holisme complexe qui n'a pas de raison d'être strictement déterministe. Dans cette approche, les décisions individuelles existent en tant que telles. Elles se déroulent dans une situation que les acteurs n'ont pas

⁴ Cité par Hervé Defalvard (2000 : 21)

préalablement définie et sur laquelle ils peuvent agir (Defalvard-1992, Ughetto-2003, Raveaud-2004). Elles incorporent une interprétation-sélection des phénomènes collectifs. Le point de départ est l'hypothèse de rationalité limitée : les individus réels ont des capacités de raisonnement limitées, « *Les agents compensent leur ignorance du détail des mécanismes des influences collectives par le recours à des règles qui constituent des cadres d'interaction ; en même temps, ils compensent le vague que laissent ces règles, car elles restent à interpréter, en combinant une acceptation de marges de tolérance et des capacités de révision en cas d'échec. Dans cette perspective, les décisions individuelles sont guidées par quelques données saillantes de la situation* ». (Reynaud, 1999 : 2). Le primat reste cependant aux forces qui animent la dynamique sociale.

Si l'utilisation d'entités collectives n'exige pas nécessairement le recours à une méthode holiste et si, *a contrario*, l'utilisation d'entités individuelles n'exige par toujours le recours à une méthode individuelle, il semble néanmoins que le problème ne soit pas tant de séparer collectif et individuel, que de chercher à les penser conjointement.

3. Les niveaux individuels et collectifs ne peuvent être disjoints

De nombreux auteurs (Robert Salais-1998, Hervé Defalvard-2000, Christian Bessy-2002) pensent que la seule manière pour que ne tombent du ciel pleinement constituées ni les personnes ni les institutions est de les aborder dans une démarche pragmatique en contexte où elles se révèlent ensemble.

Ce point de départ est néanmoins insuffisant. Il faut y ajouter la réciproque suivante : les actions individuelles produisent des institutions, qui elles-mêmes influent sur les actions individuelles car ces dernières opèrent dans un contexte institutionnel donné⁵. Cette notion de contexte institutionnel donné est importante, c'est elle qui cristallise un ensemble de normes préétablies qui s'imposent de l'extérieur et qui seront cependant inégalement intériorisées par les individus.

La dimension temporelle est dans ce raisonnement indispensable à prendre en considération. Les acteurs d'aujourd'hui vivent sous des conventions conclues de longue date, qui même si elles peuvent être transformées correspondent pour eux à des normes préétablies qui s'imposent de l'extérieur. Il est également nécessaire à ce stade de distinguer différents cadres d'action : si règles et normes peuvent être considérées comme synonymes, il n'en est pas de même des conventions et des institutions. Ce qui les différencie est-il seulement une question de degré sur un continuum ou de nature ?

Les institutions contribuent à la définition de régularités dans le comportement des individus. Résultat de l'interaction humaine, elles réduisent l'incertitude et rendent plus prévisibles les phénomènes sociaux. Au-delà de cette définition classique, il s'agit de développer une conception des interrelations entre action et structure. Dans une

⁵ Il ne s'agit pas d'un causalisme structural qui consiste à donner aux règles le statut de cause par lesquelles sont expliquées les réalités observées dans le comportement des agents. Toute règle est sujette à interprétation encore faut-il distinguer différentes catégories de règles à la fois selon la marge d'interprétation qu'elles offrent et selon le champ d'action qu'elles ouvrent.

première conception, l'accent est mis sur l'importance des routines et des conventions qui assurent le caractère prévisible de l'interaction et donnent du sens au monde social. Les institutions établissent des régularités cognitives et normatives qui rendent les comportements plus prévisibles et permettent le contrôle des actions. Dans une seconde approche, l'accent porte sur la production de mondes sociaux. En tant que constructions sociales, les institutions favorisent la formation d'interprétations partagées par les différents acteurs en mettant en relation des considérations subjectives et des conditionnements objectifs.

Si l'on souhaite poser d'emblée l'existence d'institutions et d'actions individuelles, il est nécessaire que l'existence des contraintes institutionnelles ou collectives soit posée explicitement, extérieurement aux individus car si les individus internalisent complètement les règles ou les normes cela élimine la question de leur mode d'action, elles sont simplement, soit une de leurs caractéristiques individuelles, soit autodéterminées.

Plusieurs voies non complètement indépendantes les unes des autres sont avancées sur la question des relations entre l'action et la structure : le pragmatisme et le socio-cognitivism.

3.1 La philosophie pragmatique et l'action instituée

Plusieurs auteurs (Jean-Jacques Gislain-2003, Elisabeth Chatel et Dorothée Rivaud-Danset-2006) se réfèrent à la philosophie pragmatique de Charles Sanders Peirce et de John Dewey dont la conception de l'action met en avant ses conditions concrètes d'exercice : la délibération et l'expérience.

Les institutionnalistes américains, Veblen et Commons, fournissent un cadre qui articule action et institution. Ils ont bénéficié de l'apport de la philosophie pragmatique. Celle-ci permet de donner un fondement à la conception d'une théorie de l'action comme institution. La thèse de la philosophie pragmatique est que schèmes mentaux construits dans l'expérience individuelle (par apprentissage, par enquête abductive⁶, par résolution de problème) et validés socialement (par connaissance commune et par action collective) sont des instruments de pensée et d'action au service efficient de l'action individuelle en accord avec le groupe d'appartenance. Selon Jean-Jacques Gislain (2003 : 34), la philosophie pragmatique a offert à l'institutionnalisme la possibilité de l'action instituée, construite individuellement et socialement.

3.2 Le courant sociocognitif et les représentations

Dans cette voie, l'accent est mis sur les représentations des individus. Si l'on part directement d'une caractérisation de l'organisation sociale et tout aussi directement des représentations que forment les acteurs de leurs mondes, la question devient alors celle des intersections entre les deux approches, c'est-à-dire des influences mutuelles entre

⁶. John Dewey définit, à côté des principes connus de déduction et d'induction, l'abduction : confrontation continue de rapprochements et de recoupements sur le modèle des enquêtes policières (detective novels)

des catégories de phénomènes aussi dissemblables que les structures sociales et les représentations mentales

Les représentations font le lien entre l'individuel et le collectif dans la mesure où ce sont les individus qui portent les représentations mais où celles-ci les dépassent. L'approche théorique des représentations est renouvelée par les approches sociocognitives : les processus mentaux d'appréhension du réel sont des processus de construction du réel par l'individu qui est en même temps perméable au social. L'individu assimile des représentations. Il est un travail sur lui-même pour construire son identité et c'est dans ce travail qu'il s'imprègne de social (Ughetto, 1998 : 202 et suivantes). La cognition prend place dans un phénomène plus large qui est la subjectivité (Ughetto, 2003) Cette dernière renvoie à la manière dont les personnes sentent et voient les choses. Cette notion a à voir avec celle d'identité et peut refonder l'idée de socialisation en la faisant échapper à la perspective de l'intériorisation du social par l'individu (Dubar, 1991)

3.3 Un acteur pris en tension entre autonomie et contrainte

Pour revenir à ce qui a constitué le départ de ma réflexion : « *Comment rendre compte de l'individu, contraint par du collectif, mais doté d'une autonomie ?* », il s'agit de réfléchir à un individu plus consistant, c'est à dire situé socialement, inscrit dans le temps et pris en tension entre autonomie et contrainte. C'est cette tension autonomie-contrainte qu'il faut maintenant expliciter. Les deux notions d'autonomie et de contrainte sont largement ambivalentes :

L'autonomie peut être définie selon trois sens (Berton, 2003 : 99: le premier consiste en une caractéristique de comportement individuel (capacité à s'extraire des déterminismes de quelque ordre qu'ils soient pour exercer ses facultés de pensée et d'action en toute conscience), le second est nécessité logiquement par l'analyse des trajectoires individuelles (les trajectoires révèlent à la fois des stratégies individuelles et des contraintes institutionnelles), le troisième sens est celui de la norme sociale qui découle des modalités de gestion de main d'œuvre des entreprises, elle touche non seulement la stricte sphère du travail mais également l'ensemble de la vie active. L'autonomie ainsi définie a un caractère ambivalent, elle est à la fois contrainte et ressource de l'action.

Les contraintes ont elles aussi un caractère ambivalent. Elles sont à la fois contrainte et ressource de l'action. Le caractère ambivalent de la contrainte a été énoncé depuis longtemps par Durkheim dans sa conception de l'unité de l'acteur et des structures. La contrainte constitue pour lui l'essence même du social parce que la socialisation et le contrôle social ne sont pas seulement des barrières opposées à l'autonomie des acteurs, se sont des règles intériorisées qui assurent la subjectivité des individus et deviennent une dimension de leur personnalité. La contrainte sociale est si fortement intériorisée par les acteurs qu'elle ne s'éprouve pas comme une contrainte mais qu'elle est vécue comme une liberté. Il n'y a pas alors de véritable contradiction entre le déterminisme et la liberté.

De leur côté les sociologues qui se trouvent à la frontière de la psychologie estiment que la confrontation à la prescription ou à l'épreuve ou à tout ce qui « résiste » est au

principe de l'expérience et de la transformation de soi. Dans le travail, au niveau de l'individu et du groupe, à condition qu'il y ait un minimum de marge, cette confrontation est en général saisie comme occasion de donner sa mesure, de donner du sens à son travail, d'en faire quelque chose (Benarrosh, 2004). Quand il n'y a pas de marge, c'est la souffrance qui se trouve de l'autre côté du rapport à la contrainte, à l'épreuve, c'est à dire que le sujet ne parvient pas à mobiliser dans son histoire singulière et dans les rapports noués avec les autres, les ressources nécessaires à transformer l'épreuve en occasion (Clot, 1999).

L'individu est donc à la fois face à des contraintes contraignantes et face à des contraintes qui peuvent être transformées en ressources. Il s'agit alors de savoir à la fois comment, par quels processus et à quelles conditions les contraintes peuvent devenir des ressources pour l'action et quels usages sont faits de ces ressources. Les contraintes ne deviennent pas des ressources pour chacun immédiatement : le temps joue son œuvre et avec lui les processus d'apprentissage qui peuvent devenir source de liberté. Le paradoxe apparent entre la généralisation de marges d'autonomie dans le travail conjointement à un renforcement du contrôle hiérarchique est intéressant mobiliser ici. Si l'on considère que le contrôle tend à changer de nature dans les organisations du travail, selon deux directions :

- D'un contrôle strict de tâches à un contrôle des résultats en fonction d'objectifs préalablement fixés, ce qui correspond à une généralisation à l'ensemble des salariés des modalités de contrôle du travail des cadres,
- De la prescription directe au contrôle d'engagement pour reprendre l'expression de Philippe Zarifian (2003),

Alors place est laissée à l'autonomie à un double titre : dans les marges d'autonomie naturellement, mais aussi dans le contrôle. Le contrôle d'engagement repose sur l'action de rendre des comptes périodiquement, mais entre temps les individus sont laissés à leur propre initiative dans la conduite de leur travail, ce qui d'ailleurs nécessite qu'ils aient les moyens et les ressources nécessaires ou qu'ils soient capables ou en mesure de se les approprier par des interactions ou des négociations multiples. Le contrôle lui-même est ouvert à des négociations.

Conclusion : pour une théorie de la décision en contexte

C'est à partir du projet de me doter d'une conception plus satisfaisante de l'individu dans des travaux sur les trajectoires de mobilité que j'ai été amenée à réfléchir à la nécessité d'appréhender conjointement action individuelle et déterminismes sociaux. La littérature récente, aussi bien sociologique qu'économique, présente des exemples de position intermédiaire et de tentatives de part et d'autre pour introduire soit de l'individuel dans le collectif, soit du collectif dans l'individuel.

Il est nécessaire pour cela de considérer qu'il est possible dans le cadre d'un individualisme méthodologique élargi ou complexe d'appréhender des entités collectives et qu'il est possible *a contrario* d'appréhender des actions individuelles dans le cadre d'une approche holiste elle aussi complexe. Néanmoins le problème n'est pas tant de séparer collectif et individuel, que de chercher à les penser conjointement et à travailler les interrelations. Des voies sont ouvertes en ce sens par la philosophie

pragmatique et le sociocognitivism. L'une travaille sur l'expérience concrète, l'autre sur les représentations.

Ces courants rejoignent les recherches sur les processus de décision. Certaines expériences de psychologie sociale montrent en effet que les choix individuels sont directement dépendants des contextes et que les échelles de préférence se construisent à travers le processus de choix au lieu d'être préexistantes, à l'encontre de ce que suppose la théorie utilitariste. Considérant ces résultats, Jacques Sapir (2003) conclut à la nécessité de construire une théorie cohérente de la décision humaine et de ses relations aux contextes en tant que cadres collectifs au sein desquels les stratégies individuelles se conçoivent. Une telle théorie est indispensable à l'analyse socio-économique des trajectoires individuelles de mobilité.

Références

- Benarrosh, Y. (2004) « Individu et travail » in Berton, F. Correia, M. Lespessailles, C. Maillibouis, M. (2004) *La demande de formation : quelle place à l'initiative individuelle ?* L'Harmattan, Logiques sociales, Cahiers du Griot, 69-81
- Berton F. (2003), Des politiques d'emploi aux carrières salariales. La structuration du marché du travail par la formation : histoire d'un changement de regard. Mémoire d'habilitation à diriger les recherches en sciences économiques, Université Paris X Nanterre, 131 p.
- Bessy C. (2002) Représentation, convention et institution. Des repères pour l'économie de conventions, *Document de travail du Centre d'Etudes de l'Emploi* n° 20, 37 p.
- Bué, J. Rougerie, C. (1999) L'organisation du travail : entre contrainte et initiative. Résultats de l'enquête Conditions de travail de 1998. *Premières informations, premières synthèses* n° 32.1, 99.08, 8 p.
- Chatel D., Rivaud-Danset D. (2006) « L'économie des conventions : une lecture critique à partir de la philosophie pragmatique de John Dewey » *Revue de Philosophie Economique*, n° 13, 1, 49-75
- Clot, Y. (1999) Sortir de soi, travail, chômage et action collective. *Cahier de Ressay* n° 3-4 cité par Y. Benarrosh (2004) opus cité
- Defalvard H. (1992) « Critique de l'individualisme méthodologique revu par l'économie des conventions » *Revue Economique* vol 43, n° 1, janvier 127-144
- Defalvard H. (2000) « L'économie des conventions à l'école des institutions » *Document de travail du Centre d'Etudes de l'Emploi* n° 01, juillet, 24 p.
- Dubar C. (1991) *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin
- Dupuy, JP. (1994) *Aux origines des sciences cognitives*. La Découverte cité par B. Reynaud (1999) opus cité
- Durkheim E. [1893] (1986) « *De la division du travail social* » Quadrige, PUF
- Gislain JJ. (2003) « L'émergence de la problématique des institutions en économie » *Cahiers d'Economie Politique*, Histoire de la pensée et théories, Qu'a-t-on appris sur les institutions ? n° 44, printemps, L'Harmattan, 19-50
- Paradeise C. (1988) « Acteurs et institutions, la dynamique des marchés du travail » *Sociologie du travail* vol 30, n°1/1988, 79-105
- Passeron JC. (2000) « Le raisonnement sociologique », Cnam, Université de Tous Les Savoirs, Conférence du 2 avril 2000, 18 p.
- Raveaud G. (2004) « *Causalité, holisme méthodologique et modélisation « critique » en économie* », Document de travail n° 04-01, Série Règles, Institutions, Conventions, Idhe-Ens-Cachan, Umr-Cnrs 8533, 25 p.
- Raynaud D. (2005) « Le contexte est-il un concept légitime de l'explication sociologique ? » Colloque « *L'explication sociologique. Quels sont les niveaux d'abstraction légitimes ?* » Nancy, 17-19 oct 2005, 18 p.
- Reynaud B. (1999) « Les analyses du collectif en économie » *La lettre de la régulation* n° 28, mars, 1-4
- Reynaud B. (2002) « Les règles et leurs usages sur un marché interne. Le cas de la Ratp » *Journées « Economie et sciences sociales »*, Jourdan, 13-14 juin, 24 p.
- Salais R. (1998) « A la recherche du fondement conventionnel des institutions » in Salais, R. Chatel, E. Rivaud-Danset, D. (1998) *Institutions et conventions*. Ed de l'Ehess, 255-291
- Sapir J. (2003) « Les nouvelles approches des préférences individuelles et leurs implications : la révolution qui vient ? » *Document de travail* 03-1 CEMI (EHESS), février, 45 p.
- Schumpeter J. [1954] (1983) *History of Economic Analysis (Histoire de l'analyse économique*, vol 3, dans l'édition-traduction de 1983 chez Gallimard

- Ughetto P. (1998) « A la recherche d'un nouveau modèle d'emploi. Dynamique des changements structurels et institutionnels affectant le travail et l'emploi, Thèse en sciences économique, Université de Paris IX-Dauphine
- Ughetto P. (2003) « Action et interprétation : les bases d'un rapprochement paradigmatique au sein des analyses hétérodoxes », Colloque « *Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique* » La Défense, 11-13 décembre, 10 p.
- Zarifian, P. (2003) *A quoi sert le travail ?* Ed La Dispute